

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2023113 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/06/2023

Objet : PROVISION POUR RISQUES

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 06/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-113 Provision pour risques.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230626-2023113-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/07/2023

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	27
QUORUM	9

**SÉANCE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, au jour du vingt-six juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 9 juin 2023.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLOORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, LAFFONT Didier, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES Céline, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, CAZALOT Christian, STRASBACH Aurélien

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne, SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, Membre Titulaire, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, SUAUD Thierry, BERHO Frédéric, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, LAMANT Sophie, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, ITIER Alain, GILLON Christophe, BOYER Maxime, MORIN Claude, FARCY Marie-Claude

**OBJET : PROVISION POUR RISQUES**

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'en date du 24 mars 2023, la société Véolia Énergie France a introduit une requête auprès du tribunal administratif de Toulouse afin de contester l'application des pénalités de retard appliquées par le SDIS dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande n° 20A030 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du SDIS.

Considérant que la société conteste le titre de recette n°7 émis par le SDIS 31 le 5 janvier 2023 pour un montant de 26 950 €.

En conséquence et compte tenu des éléments ci-dessus il vous est proposé de provisionner la somme de 26 950 € correspondant à l'estimation du risque sur ce dossier sur l'exercice 2023.

Toutefois, des négociations vont être engagées en vue d'un désistement de la société de son action contentieuse.

**06 JUL. 2023**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023, budget principal.

**ENTENDU** le rapport du président,

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

**DÉCIDENT** de provisionner le montant de 26 950 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023, budget principal.

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à saisir un avocat pour tout conseil en cas de besoin.

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **06 JUL. 2023**, Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07  
✉ ddsis31@sd31.fr • [www.sd31.fr](http://www.sd31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex